

UNE AMBITION, DES PROPOSITIONS POUR TOUS LES OFFICIERS

18 novembre 2020



SYNERGIE-OFFICIERS a pu rencontrer le Ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises afin de présenter concrètement la situation des officiers et les revalorisations nécessaires au corps en termes d'avancement, de nomenclature, d'indemnitaire et de filières.

Les propositions de SYNERGIE-OFFICIERS ont permis dans un premier temps d'intégrer les Officiers travaillant en régime cyclique de nuit, au dispositif global annoncé à l'automne pour les nuiteux.

SYNERGIE-OFFICIERS SOUHAITE DÉSORMAIS FAIRE ÉVOLUER L'INDEMNITAIRE DES OFFICIERS ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ET DE PERFORMANCE (IRP).

En effet, le corps des officiers est un et unique. Il est constitué d'une multitude de parcours et de métiers aussi variés que sont la sécurité publique, l'ordre public, l'investigation, le renseignement... Chaque métier a ses richesses et ses contraintes, et chaque officier peut s'y épanouir en changeant d'orientation, au gré de ses aspirations professionnelles ou personnelles.

Ainsi, SYNERGIE-OFFICIERS tient absolument à maintenir un corps uni et ne souhaite pas tomber dans le clientélisme.



SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE DONC UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE L'IRP POUR TOUS LES CAPITAINES, COMMANDANTS, COMMANDANTS DIVISIONNAIRES ET CHEFS DE SERVICE.

Cette IRP, autrefois appelée prime de commandement, n'a pas été revalorisée depuis 2010 et s'avère largement sous-évaluée au regard des responsabilités désormais dévolues aux officiers. Cette IRP, à l'inverse d'autres primes, est susceptible de majorations !!!



PARALLÈLEMENT, SYNERGIE-OFFICIERS CONTINUE DE DEMANDER UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'IRP CHEF DE SERVICE, LARGEMENT SOUS-ESTIMÉE PAR RAPPORT AUX POSTES EXISTANTS RÉELLEMENT, AINSI QUE L'ÉTOFFEMENT DE LA LISTE DES POSTES DIFFICILES ET LA CRÉATION DE POSTES TRÈS DIFFICILES À L'INSTAR DE CEUX DES COMMISSAIRES DE POLICE.

Ces créations sont absolument nécessaires pour toutes les directions, spécialisées ou non, qui rencontrent de véritables difficultés dans le recrutement et la fidélisation des officiers. Elles doivent être utilisées comme des leviers pour faire venir et maintenir des officiers sur certains postes restés longtemps vacants ou présentant des contraintes particulières, que ce soit en investigation, en ordre public, en renseignement ou autre.

Cette augmentation permettrait en outre de faire un parallèle avec nos homologues officiers de la gendarmerie qui, comme nous, sont tous OPJ en sortie d'école et bénéficient, de ce fait, d'un indemnitaire amélioré qui doit nous échoir par parité.



DE MÊME, SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE UNE AUGMENTATION CONSÉQUENTE DU RATIO D'AVANCEMENT POUR LÀ ENCORE, BOOSTER LES CARRIÈRES DES OFFICIERS QUI DONNENT BEAUCOUP ET QUI MÉRITENT, POUR DES RAISONS DE COMPÉTENCES, DE CONTRAINTES ET DE DIFFICULTÉS D'AVOIR UN AVANCEMENT DIGNE.

SYNERGIE-OFFICIERS MAINTIENT QUE L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITAIRE POUR TOUS ET L'ACCROISSEMENT DES POSTES A L'AVANCEMENT SONT INDISPENSABLES TANT POUR VALORISER LE CORPS DES OFFICIERS QUE POUR ATTIRER ET FIDELISER DANS CERTAINES FILIERES ET TERRITOIRES EN SOUFFRANCE.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**